Yverdon-les-Bains

ANNEXE 03

PDCom

Commune d'Yverdon-les-Bains
District du Jura-Nord Vaudois
Canton de Vaud

PLAN DIRECTEUR DES ESPACES PUBLICS

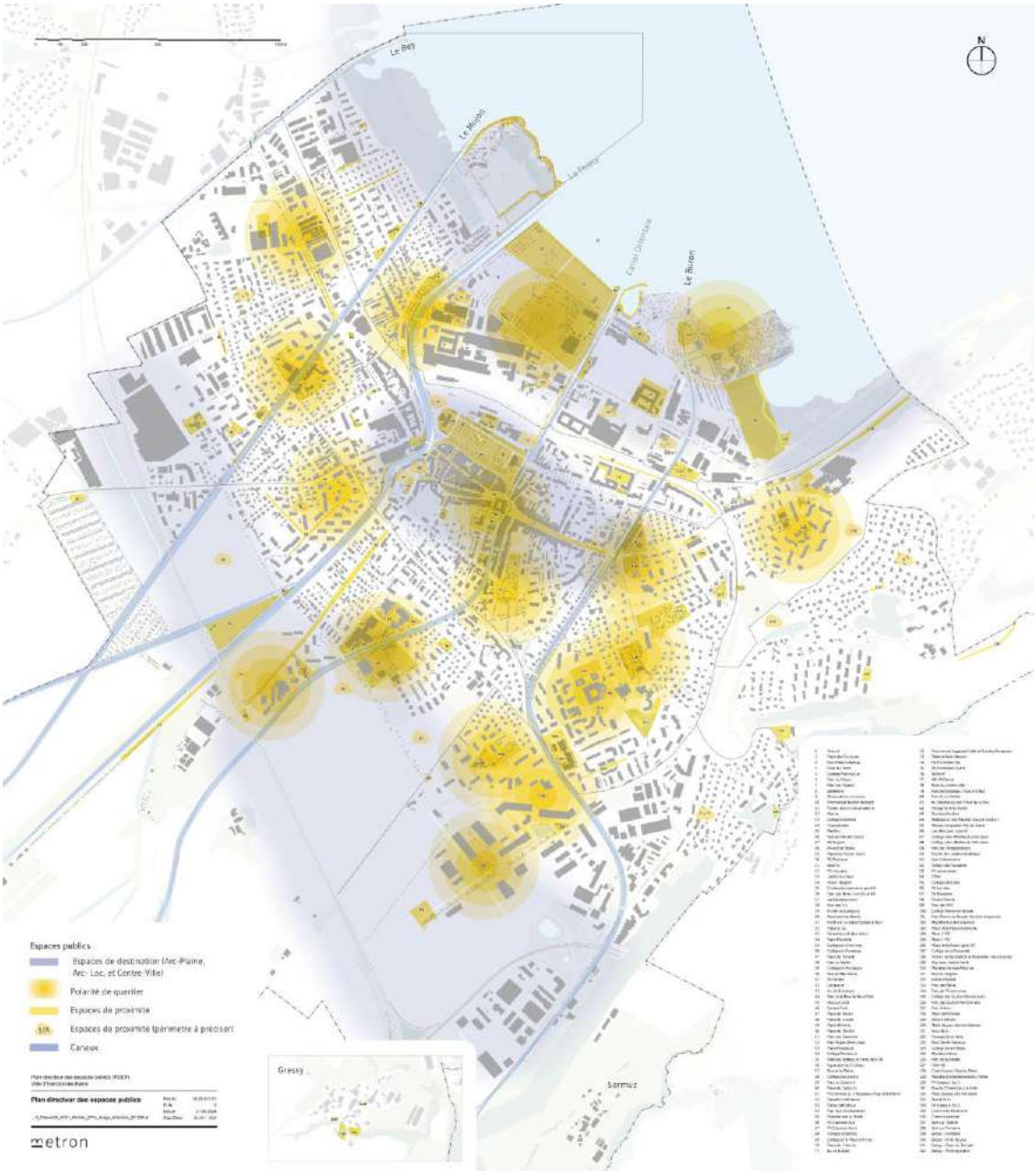

Image directrice du plan directeur des espaces publics à 5 minutes (Metron, 2023)

Yverdon-les-Bains, le 5.12.2024

SOMMAIRE

1. OBJECTIFS DU PDEP 5

1.1 CONTEXTE 5
1.2 OBJECTIFS 5
1.3 PLANIFICATIONS ET PROJETS LIÉS 6
1.4 CADRAGE ET MÉTHODOLOGIE 7

2. MODULE 1 – VISION DIRECTRICE 8

2.1 LE TERRITOIRE YVERDONNOIS 8
2.2 UNE VARIÉTÉ D'ESPACES PUBLICS 10
2.3 UNE VARIÉTÉ DE TYPOLOGIES 11
2.4 QUATRE INGRÉDIENTS POUR DYNAMISER LES ESPACES PUBLICS 12
2.5 UN SYSTÈME DE CONSTELLATIONS D'ESPACES PUBLICS 14
2.6 PLAN DE SYNTHÈSE 15
2.7 DIFFÉRENTES CONSTELLATIONS – DIFFÉRENTS THÈMES 16

3. MODULE 2 – INTENTIONS PAR PÉRIMÈTRE 17

3.1 RÉFÉRENCES D'AMÉNAGEMENTS 17
3.2 PÉRIMÈTRES 17
3.3 CIBLES ET INTENTIONS PROGRAMMATIQUES 19
Cibles 19
Ingrédients programmatiques 20
Nature dans l'espace public 20
Activité physique dans l'espace public 20
Culture dans l'espace public 21
Cohésion sociale dans l'espace public 21
3.4 CARTE PAR QUARTIER 22

4. MODULE 3 –MISE EN OEUVRE 23

4.1 ENJEUX ET BESOINS POUR LA MISE EN ŒUVRE 23
Besoins d'intervention de différentes ampleurs 23
Différents projets pour de mêmes objectifs 23
Principes financiers 24
4.2 MÉTHODOLOGIE 24
Méthodologie générale 24
Groupe de travail : « Tournée des espaces publics » 24
Programmation 25
Priorisation & Monitoring 25
Activation 26
Processus participatif 26
Les outils : feuille de route annuelle et carte évolutive 26

5. ANNEXES 29

1. OBJECTIFS DU PDEP

1.1 Contexte

Yverdon-les-Bains se situe dans un cadre exceptionnel, entre la Plaine de l'Orbe et le Lac de Neuchâtel, deux entités paysagères remarquables, reliées par cinq canaux qui structurent la Ville. La Ville offre de nombreux lieux partagés extérieurs, de nombreux espaces publics conviviaux.

En tant que capitale régionale du Nord Vaudois d'env. 30'000 habitant·es et deuxième ville du Canton, Yverdon-les-Bains est en plein développement, avec plus de 7'700 résident·es et 3'000 emplois supplémentaires planifiés à l'horizon 2040. L'ambition de créer une ville dense et compacte a pour corollaire d'apporter une attention soutenue à la quantité et la qualité des espaces ouverts. La Ville souhaite dès lors donner la priorité à la valorisation de ces espaces, considérés comme l'ossature autour de laquelle s'organisent le tissu bâti et la vie de quartier.

Le PDEP – plan directeur des espaces publics – consolide cette intention forte au travers d'une vision d'ensemble concertée portant sur plus de 150 espaces publics répartis dans tous les quartiers de la Ville. Ces lieux comprennent à la fois des espaces publics de destination, qui s'adressent à l'ensemble de la population et aux visiteurs extérieurs, des espaces de proximité, conçus prioritairement pour les habitant-e-s des quartiers, et des centralités de quartier. Outil stratégique coordonné avec les autres planifications directrices communales, il met à l'honneur la notion de proximité en l'articulant à diverses échelles et met l'accent sur les usages, avec l'appui d'un travail intersectoriel intégrant les acteurs et les actrices du territoire.

Plus spécifiquement, il vise à améliorer la qualité de vie des habitant·es actuel·les et futur·es, notamment en activant les leviers favorables à une meilleure santé populationnelle. Il constitue une réponse concrète au « Diagnostic territorial santé » mené en 2018[1] par la ville d'Yverdon-les-Bains qui indiquait que la population a besoin de davantage d'opportunité de bouger, d'explorer et de se rencontrer, et cela de manière régulière, au cœur de la Ville et de ses quartiers. Il vise à garantir la présence d'espaces de proximité, « à 5 minutes de chez soi », et à répondre à ce souci de facilité d'accès quotidien. Toujours dans une optique santé, mais aussi pour une meilleure gestion des ressources et dans le but d'activer les quartiers, le projet cherche à intégrer plus de nature et des usages variés dans l'espace public, pour y favoriser la cohésion sociale et l'accès à la culture et à l'activité physique.

1.2 Objectifs

Le PDEP a pour objectifs de :

- Constituer un réseau d'espaces publics à l'échelle des quartiers et à moins de 5 minutes de chaque habitant·e.

---

1 Guillaume A., Joost S., Guessous I., Diagnostic Territorial Santé Yverdon-les-Bains. Evaluation de la distribution géographique des infrastructures de santé de premier recours en relation avec les principales caractéristiques socio-démographiques et environnementales, Unité d'Epidémiologie Populationnelle (UEP) – HUG, Geographic Information Research and Analysis for Public Health (GIRAPH) et Laboratoire de Systèmes d'Information Géographique (LASIG) – EPFL, 2019.

- Offrir des espaces agréables pour toutes et tous (ex. diversité des genres, mixité sociale, ethnique et intergénérationnelle…) en tenant compte de la saisonnalité.
- Valoriser la diversité des espaces de proximité (ex. cours d'écoles, parcs, placettes, squares, abords des voies de circulation, rives des canaux, aires de stationnement reconverties …) et les insérer dans la stratégie coordonnée à l'échelle communale.
- Quelle que soit la taille des espaces, y développer des programmes multifonctionnels :
    - créer des installations favorisant le mouvement, l'activité physique et le sport ;
    - favoriser l'accès à l'art et à la culture dans l'espace urbain ;
    - améliorer l'accès à la nature et à des paysages de qualité ;
    - donner envie d'y rester, de se rassembler et donc accroître la cohésion sociale

De plus, ces objectifs s'inscrivent dans un processus de travail qui vise à :

- Développer des espaces publics de qualité aussi bien dans les quartiers existants que dans les nouveaux quartiers ;
- Impliquer les différents services de la Ville, acteurs de l'espace public, ainsi que la population dans la conception ;
- Documenter la démarche interservices et l'approche participative, puis la partager avec d'autres collectivités publiques (Confédération, Canton, communes), le monde de la recherche et d'autres intérêts professionnels.

Le PDEP prévoit la mise en place progressive d'une constellation riche et variée d'espaces publics. Les nouveaux aménagements, accompagnés de programmes d'activation constituent un réseau et renforcent l'identité des quartiers. Ainsi, chaque Yverdonnois·e pourra profiter « à 5 minutes » à pied de son habitat, de lieux favorables à l'activité physique, à la culture, à la nature et à la cohésion sociale.

1.3 Planifications et projets liés

Le PDEP est issu du processus de travail mis en place dans le cadre du **projet-modèle 2020-2024 cofinancé par la Confédération** pour un développement territorial durable nommée « Un espace public à 5 minutes de chaque Yverdonnois·e ». Ainsi, le processus a été décomposé en quatre phases :

- Ph. 1 : diagnostic (2021) – en annexe du présent rapport
- Ph. 2 : démarche participative et analyse des données récoltées (2022) – en annexe
- Ph. 3 : stratégie commune et identification des sites pilotes (2023)
- Ph. 4 : plan directeur et rédaction du cahier des charges pour réalisation des sites pilotes (2023-2024)

Ce travail a été monitoré et s'inscrit dans les processus communaux. Ainsi, le PDEP concrétise les objectifs du Plan directeur communal (PDCom, actuellement en cours de révision) qui place la promotion des espaces libres comme fil rouge du développement urbain et met l'accent sur l'importance de la qualité de ces espaces à travers ses différents axes thématiques. Le PDEP met en œuvre en particulier les objectifs 4 à 7 de l'axe 2 de ce PDCom « Mettre en place une trame d'espaces publics ouverts de qualité de la plaine au lac ». Le PDEP a été conçu avec un horizon d'application de 10-15 ans.

Le PDEP est par ailleurs complémentaire aux différents outils de planification directrice communale, notamment : le Plan directeur de la nature (2019) et sa stratégie de végétalisation (2022), le Plan directeur de la mobilité douce (2018), le Plan directeur du sport et de l'activité physique (2018), le projet Urbansan (anciennement Métasanté) ou encore le Plan directeur de la culture (2020). Enfin, il vise à répondre aux objectifs suivants du Plan Climat communal (2023) :

> « URB1 Renforcer la prise en compte des enjeux climatiques dans le PACom et les autres instruments de planification

URB2 Adopter une stratégie globale favorisant un milieu bâti sobre avec une forte densité d'utilisation (réutilisation de l'existant, espaces mutualisés et multifonctionnels, low-tech) et des espaces publics de qualité (activité physique, culture, nature et cohésion sociale)

URB3 Mise en réseau des espaces publics renforçant les îlots de fraicheur et la mobilité douce

URB4 Renforcer la mixité fonctionnelle dans les quartiers et assurer un développement urbain cohérent dans les sites stratégiques de mutation urbaine »

1.4 Cadrage et méthodologie

Le PDEP doit permettre une mise en œuvre simple de la vision directrice dans les différentes réalisations d'espaces publics. Avec 150 espaces publics identifiés, ce plan couvre l'entier du territoire yverdonnois, englobant différents types d'espaces (taille, typologie, etc.) et plusieurs compétences de métiers. Ces espaces se trouvent essentiellement sur des parcelles communales et comprennent des rues et ruelles, des places et placettes mais aussi des parcs et des terrains de sports ou des cours d'écoles.

Le PDEP cadre et oriente les développements futurs des espaces publics à travers une stratégie fonctionnelle qui se rapporte aux ingrédients à favoriser dans chaque espace. Ce document met l'accent sur les programmes à mettre en place en tenant compte des 4 dimensions clés que sont l'activité physique, la nature, la culture et la cohésion sociale. Les enjeux spatiaux et temporels sont ainsi pris en compte.

Chaque réalisation veillera ensuite à mettre en adéquation ce programme avec le paysage, les caractéristiques de chaque site et la matérialité des aménagements. Il prendra également en compte les saisons et les différents cycles d'animations sur 24 heures ainsi que la thématique de l'eau, élément structurant du paysage yverdonnois.

2. MODULE 1 – VISION DIRECTRICE

2.1 Le territoire yverdonnois

La ville se compose de 3 grandes entités spatiales, 3 Arcs, dont les vocations spécifiques sont bien établies :

- L'Arc-Lac, espace lacustre, caractérisé par des espaces publics généreux dédiés essentiellement à la préservation de la nature, aux loisirs et à l'activité physique.
- L'Arc-Centre, espace urbain qui regroupe les différents quartiers de la Ville, de part et d'autre du centre historique.
- L'Arc-Plaine, espace agricole et maraîcher, marqué par la rencontre entre l'urbain et le rural, la présence du parc scientifique et technologique ainsi que le développement d'axes de transports routiers et ferroviaires. Le développement de l'urbanisation est délimité au sud par l'autoroute et la route de contournement.

La cité est parcourue d'un réseau d'espaces ouverts généreux et structurants, qu'il s'agisse du réseau de mobilité, des places emblématiques telle que la place Pestalozzi ou la Place du 7 Février, de grands parcs, comme le parc des Rives, la Plage, le Castrum ou le parc d'Entremont, de canaux et cours d'eau ou encore d'espaces publics rattachés à la vie de quartier comme certains squares, placettes ou cours d'école. Ces espaces se parcourent facilement à pied mais certains sont encore fortement impactés par le développement du trafic automobile, tels que la place d'Armes ou la rue de la Plaine, et ils recèlent un fort potentiel en termes de réaménagement et de mise en valeur.

La Ville s'organise à partir d'un centre-ville historique et commerçant fort. Son caractère patrimonial, ses espaces publics généreux, sa mixité fonctionnelle et sociale et la piétonisation de ses trois rues sont autant d'atouts offrant une expérience attractive à échelle humaine.

Autour du centre-ville, les quartiers détiennent chacun leur spécificité et leur identité propre, selon qu'ils se sont développés plutôt en lien avec l'avènement de l'industrie, la popularisation de la voiture individuelle, le fort besoin de création de logements collectifs et abordables ou encore selon leur proximité avec les entités naturelles et paysagères environnantes : lac, plaine, cours d'eau, topographie et allées d'arbres remarquables. Tous participent à l'identité d'une ville riche d'une grande diversité culturelle, sociale et historique.

Yverdon-les-Bains, avec sa topographie plane, offre un potentiel hors norme pour la mobilité active. L'ensemble du centre-ville est accessible à pied en moins de 15 minutes pour une personne adulte active. De même, une majorité du territoire urbanisé se trouve à moins de 15 minutes à pied du bord du lac et de la Plaine de l'Orbe. Les atouts paysagers yverdonnois sont donc à la portée de sa population. Toutefois, ces lieux emblématiques ne suffisent pas à répondre aux besoins quotidiens de la population, en particuliers des personnes empêchées[2]. Il est donc important de compléter les espaces de destination par une maille d'espaces publics plus fine, accessible « en 5 minutes » à pied.

En effet, des espaces publics de qualité contribuent à améliorer la qualité de vie et sont essentiels. Par exemple, sortir quotidiennement dans un parc permet de marcher, de s'aérer, de socialiser et ainsi de maintenir, voire d'améliorer, sa santé physique et psychique. Afin d'encourager tout à

[2] Il s'agit des personnes qui rencontrent des "contraintes à la marche", par exemple à cause de problème de santé, de la prise en charge d'enfants ou de séniors ou encore de devoir porter de grosses charges (commissions). Selon l'étude de R. Albrecher, G. Clément, M. El Khawand, V. Kaufmann. Mobilité piétonne : le rôle des bancs publics dans la promotion de la marche. Etude de cas Lancy, Chêne-Bourg et Lausanne. (en particulier les pages 39 à 50, 89 à 103 et 144-145). LaSUR, avril 2022.

chacun à utiliser ces lieux publics, il importante d'offrir une diversité de possibilités pouvant répondre aux goûts et aux besoins de différents types d'utilisateurs. En effet, Yverdon-les-Bains est une ville moyenne suisse, abritant une population hétéroclite. Ainsi, en plus d'être proches, les espaces publics doivent pouvoir éveiller l'intérêt de multiples façons.

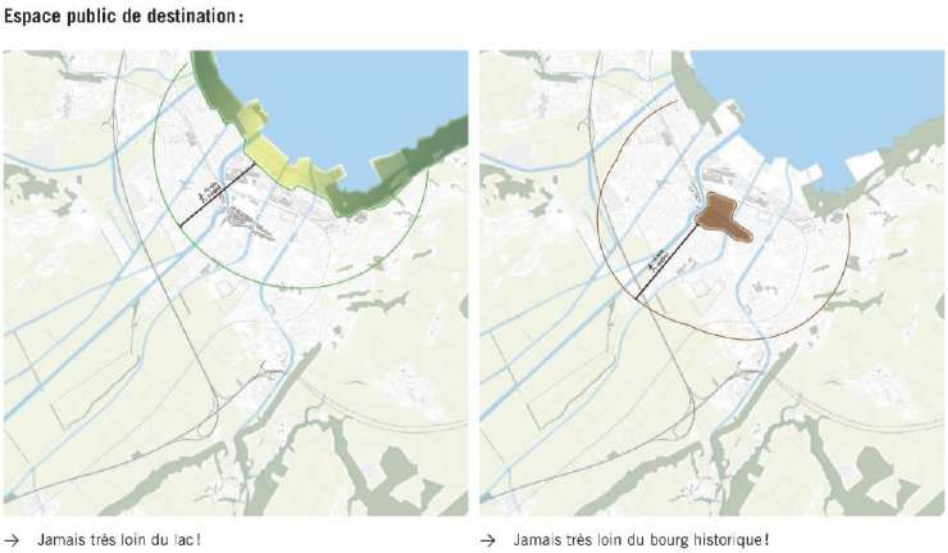

Figure 1 Yverdon-les-Bains, une ville de 15 minutes à pied (Urbaplan, 2021)

2.2 Une variété d'espaces publics

Le tissu urbain yverdonnois est constitué d'une palette de quartiers et de villages aux ambiances diverses où les espaces libres jouent un rôle essentiel et participent à un cadre de vie de qualité à toutes les échelles. Ils se composent principalement :

Des éléments paysagers caractéristiques que sont les rives du lac, la plaine de l'Orbe, les allées d'arbres remarquables et les cinq canaux qui traversent la ville et structurent l'espace urbain par leurs continuités et par les percées visuelles qui s'en dégagent. Leurs abords présentent un potentiel important au niveau paysager, social, climatique, écologique et en termes de mobilité active. Yverdon-les-Bains s'est construite à travers la forte présence de l'eau, des bains, des thermes, qui en ont forgé l'identité.

Des espaces de destination, rayonnant à l'échelle régionale et au-delà: espaces publics majeurs à forte valeur emblématique que sont les grandes places et les rues commerçantes du centre-ville, les grands axes urbains reliant ces dernières aux quartiers environnants, mais aussi les parcs urbains, le futur parc de la Place d'Armes et les grands espaces verts proposant des activités de sports et de loisirs au bord du lac, dans la plaine agricole et à Y-Parc. Ces lieux de rencontre et de détente sont appréciés tant des Yverdonnois·es et des habitant·es de la région que des visiteur·trices et des touristes. Le potentiel d'attractivité des espaces publics du centre-ville, hormis la zone piétonne, peut être développé. Au bord du lac, l'aménagement du Parc des Rives ainsi que d'autres équipements (skatepark, etc.) sur l'ancien site d'Expo.02 ont revalorisé la relation entre la Ville et ses rives. 20 ans après, leur renouvellement doit se poursuivre pour en assurer la bonne accessibilité, maintenir un paysage et des infrastructures de qualité, et répondre aux besoins d'aujourd'hui tout en préservant les espaces de biodiversité. Les particularités yverdonnoises du bout du lac peuvent ainsi être renforcées et mises en avant. Côté plaine, les grands espaces agricoles et maraichers présentent un fort enjeu de transition paysagère et de cohabitation avec les activités de loisirs et de sport qui s'y développent ainsi qu'avec les voies de communication (autoroute, APA, voies CFF, voies MD le long des canaux). Les continuités végétales et les dégagements visuels vers la Plaine de l'Orbe constituent des opportunités pour favoriser des couloirs de biodiversité. Cet arc présente des qualités particulières et des programmes attractifs peuvent s'y développer.

Des espaces de proximité, dont la vocation est de répondre aux besoins spécifiques de la population locale à proximité de son lieu de vie ou de travail. Il s'agit des parcs et espaces verts des quartiers, des places de jeux, des cours d'écoles des 16 sites scolaires et de tous les espaces libres qui ponctuent les quartiers : places devant les commerces, terrasses, pieds d'immeubles, etc. Ces espaces de proximité créent des « respirations urbaines » appréciées.

Des espaces intermédiaires ou « polarités de quartier », c'est-à-dire des lieux de destination à l'échelle du quartier, ont également pu être identifiés au cours de l'élaboration de ce PDEP. Ce sont souvent les parcs ou, à défaut, les collèges qui forment ces centralités intermédiaires. Leur cours d'écoles et leurs places de jeux sont au cœur des préoccupations, notamment pour assurer des aménagements non genrés, intergénérationnels, sécuritaires et confortables.

Un enjeu important du présent plan directeur est de proposer **une mise en cohérence de ces différents espaces** à travers une manière commune de les programmer et de les planifier, quelle que soit leur taille. Il s'agira de favoriser **4 éléments programmatiques** : cohésion sociale, accès à la nature, à la culture et aux activités physiques, partout où cela est possible, et de développer des approches de planification et réalisation impliquant les différents services de la Ville de manière coordonnée.

Ainsi chacun de ces types d'espaces publics possède un niveau d'attractivité spécifique, qui est pris en compte dans ce PDEP

2.3 Une variété de typologies

Une analyse typologique des 150 espaces a permis de décrire quatre catégories d'espaces publics principales ainsi que la vision urbaine propre à chaque catégorie :

	Vision urbaine	Vocations
Parc	Espace à dominance végétale avec des aménagements pour tout·es et diversifiés offrant de l'espace aux activités sociales, culturelles et/ou physiques.	Terrain vert majoritairement arborisé apportant de la nature dans le tissu urbain. Le parc reste un espace de micro-destination qui peut être traversé.
Place	Espace élargi, souvent minéral, partiellement ombragé laissant de la place à la nature, invitant à la rencontre et offrant de l'animation culturelle et des possibilités de jeux et de mouvement.	Espace urbain non-bâti souvent à prépondérance minérale qui est délimité par des espaces bâtis, verts ou de circulation.
Rue	Espace linéaire de déambulation, désartificialisé, en partie ombragé, laissant place à la nature et aux manifestations artistiques et culturelles, s'inscrivant dans un réseau intuitif reliant différents lieux et stimulant les déplacements tout en intégrant des aménagements relais invitant au séjour.	La fonction principale à garantir est de se mouvoir. Lieu dédié aux circulations actives (piéton·nes et cyclistes) et souvent motorisées avec des aménagements spécifiques ou non. La rue peut être accompagnée par un alignement d'arbres.
Etablissements scolaires et terrains sportifs	Espace ouvert à tout·es autant minéral que vert, à usages polyvalents et différents selon les jours ou les moments de la journée pour des activités didactiques, culturelles, sportives et participatives du quartier.	Espaces bordant des équipements scolaires ou sportifs pouvant se traduire par des surfaces minérales ou vertes avec des places de jeux ou des infrastructures de sport pour différents âges.

Tant les différences d'attractivités que les catégories d'espaces distinctes impliquent une grande variété d'aménagements, ce qui est réjouissant car cela permettra de toucher davantage de personnes. Ce PDEP ne vise donc pas à donner des réponses formelles généralisées mais plutôt des intentions liées aux ingrédients. En effet, il n'est pas prévu d'uniformiser les solutions mais plutôt d'offrir une large palette d'expériences pour la population.

2.4 Quatre ingrédients pour dynamiser les espaces publics

Le projet vise à améliorer la santé populationnelle en améliorant la qualité de vie quotidienne, avec des espaces publics proches et attractifs. Ces espaces contribuent au bien-être et à une meilleure santé physique et mentale, notamment via l'incitation au mouvement, au renforcement des liens sociaux, aux découvertes culturelles ou encore à la connexion à la nature. Au cœur du projet se trouvent donc la population et ses usages dans l'espace public

Les différentes phases de travail ont permis de mieux définir ce que signifie les composantes « activités physique, culture, nature et cohésion sociale » dans l'espace public. Les quatre les ingrédients qui donnent du goût aux expériences urbaines sont synthétisées ici en vision thématiques :

Culture : sortir hors du cadre institutionnel pour créer ou révéler des dispositifs dans les espaces publics ; la culture est plus qu'une œuvre d'art posée sur l'espace, c'est une posture de projet.

Cohésion sociale : offrir une complémentarité des espaces de rencontre pour un narratif varié, entre vision quotidienne et événementielle; faire participer les habitant·es à la création / révélation de l'espace.

Végétation / nature : Végétaliser de manière généreuse et variée, en fonction des contextes, des interactions possibles avec les autres ingrédients et des opportunités de projet.

Activité physique / santé : bouger et faire de l'exercice au quotidien, grâce à des infrastructures, mobiliers à 5 minutes de chacun·e, d'autres plus éloignés pour varier, le tout avec de la médiation sportive ponctuelle.

Les thématiques peuvent être implémentées dans le territoire de manière très diverses, notamment en fonction du contexte paysager, des finances ou de l'intensité souhaitée. Ci-dessous, à titre illustratif, une série de variations d'implémentations.

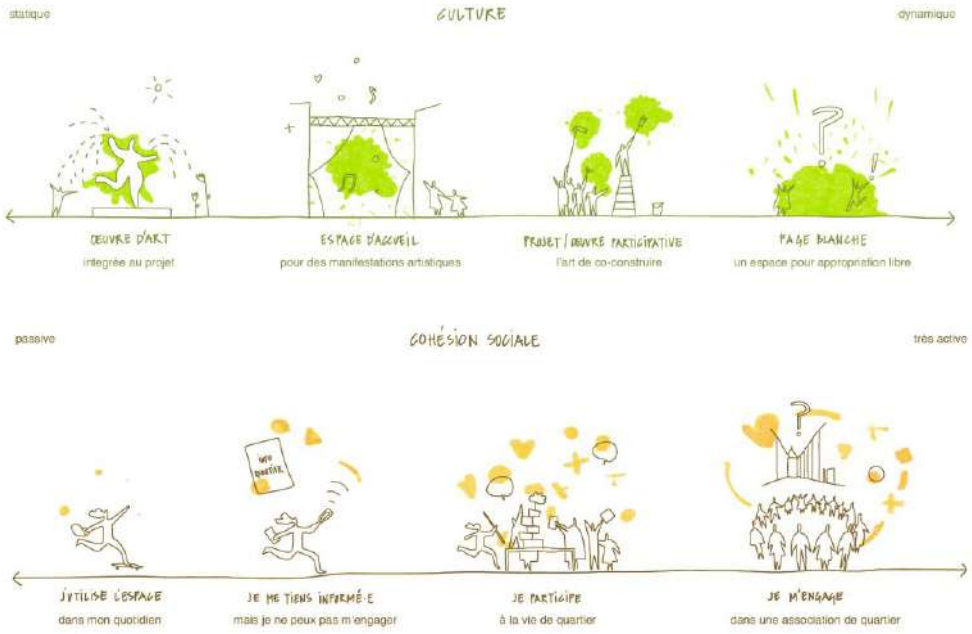

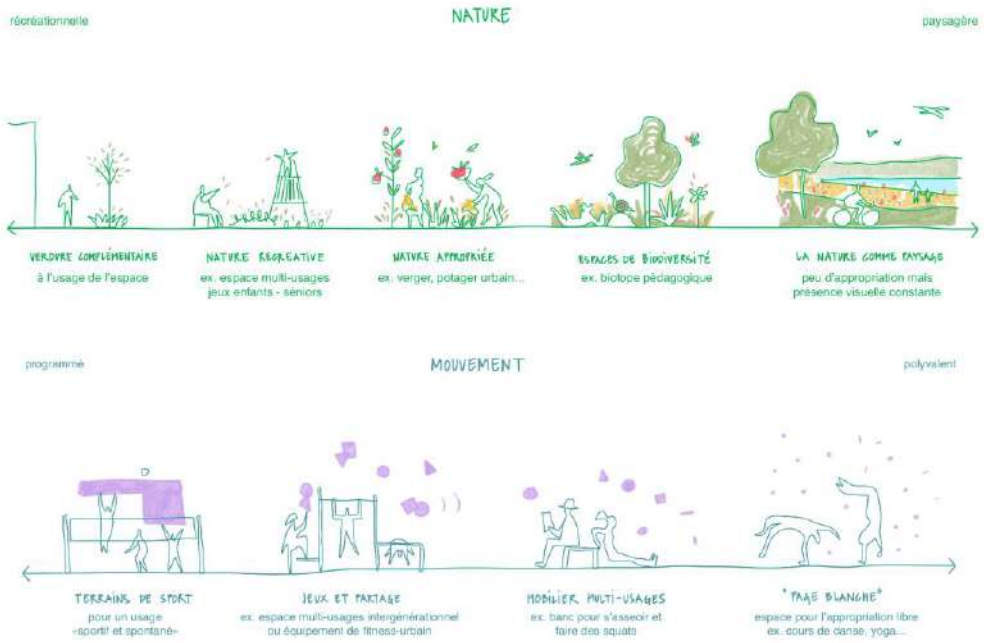

Figure 2 Des ingrédients qui se déclinent de manières variées dans l'espace public (Urbaplan, 2021)

L'annexe I développe plus en détail et de manière illustrée les principes par thématique ainsi que des stratégies de mises en œuvre. Les annexes II et III illustrent également ceci avec une série de références et de pictogrammes.

2.5 Un système de constellations d'espaces publics

En raison des différentes typologies de lieux et des multitudes d'usages possibles, une logique de déploiement territorial est nécessaire afin d'optimiser les ressources tout en garantissant une belle diversité. La stratégie directrice du PDEP a été construite sur une trame narrative imagée des constellations d'espaces publics qui scintillent plus ou moins intensément selon l'intensité des usages et des fonctions. Cette dernière s'organise avec les éléments distincts et à des niveaux hiérarchiques différents, qui sont néanmoins toujours liés les uns aux autres et qui forment un tout.

La métaphore comprend aussi un volet temporel. En effet, la constellation des espaces publics se déploie toute l'année, au fil des saisons, au fil des journées (jour et nuit) mais aussi dans toutes les conditions météorologiques. De plus, ces ensembles ne sont pas figés mais évolutifs, les constellations peuvent changer au fil du temps, s'étoffer, se développer ou se redéfinir.

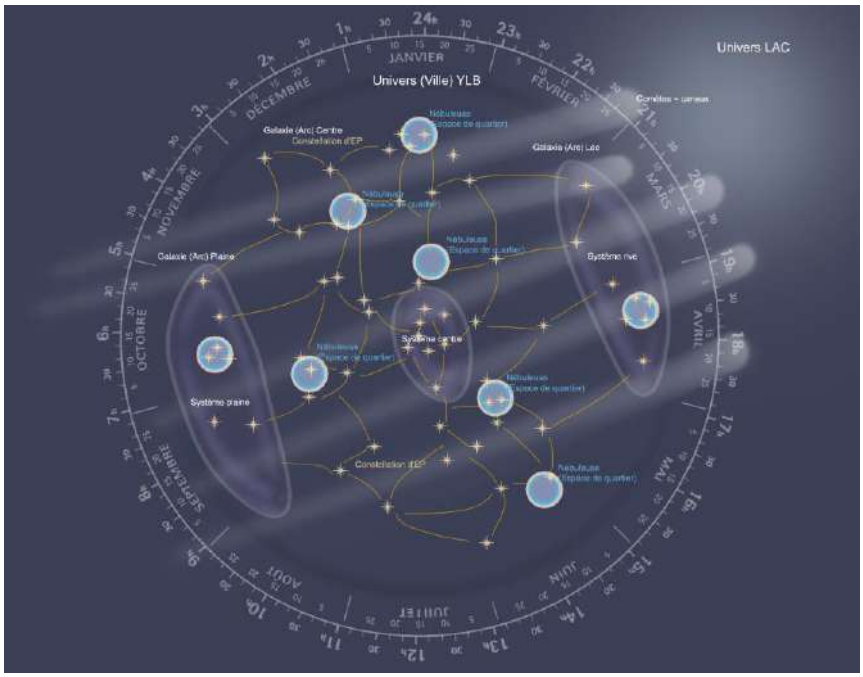

Figure 3 : Image de la constellation du système yverdonnois (Metron, 2024)

Cet ensemble est composé de plusieurs unités :

- Les étoiles : des espaces publics individuels, qui brillent, scintillent plus ou moins en fonction des intérêts personnels ou des espaces de vie.
- Les nébuleuses d'étoiles : des secteurs où plusieurs étoiles se concentrent, rayonnant davantage, des polarités de quartier.
- Les « systèmes » : des lieux d'attractions multiples et importants, attractifs au-delà de la Ville.
- Les canaux sont représentés par des comètes qui traversent le territoire et relient les systèmes.

Tous ces éléments s'articulent, formant une constellation d'espaces publics yverdonnois complexe, riche et variée. Ces différents éléments sont rythmés dans le temps, au fils des heures, des jours, des saisons et des années. Cette allégorie forme la clé de lecture pour illustrer le plan de la vision stratégique présentée au chapitre suivant.

2.6 Plan de synthèse

La stratégie du système des constellations des espaces publics se traduit dans l'image directrice ci-dessous et à l'annexe IV.

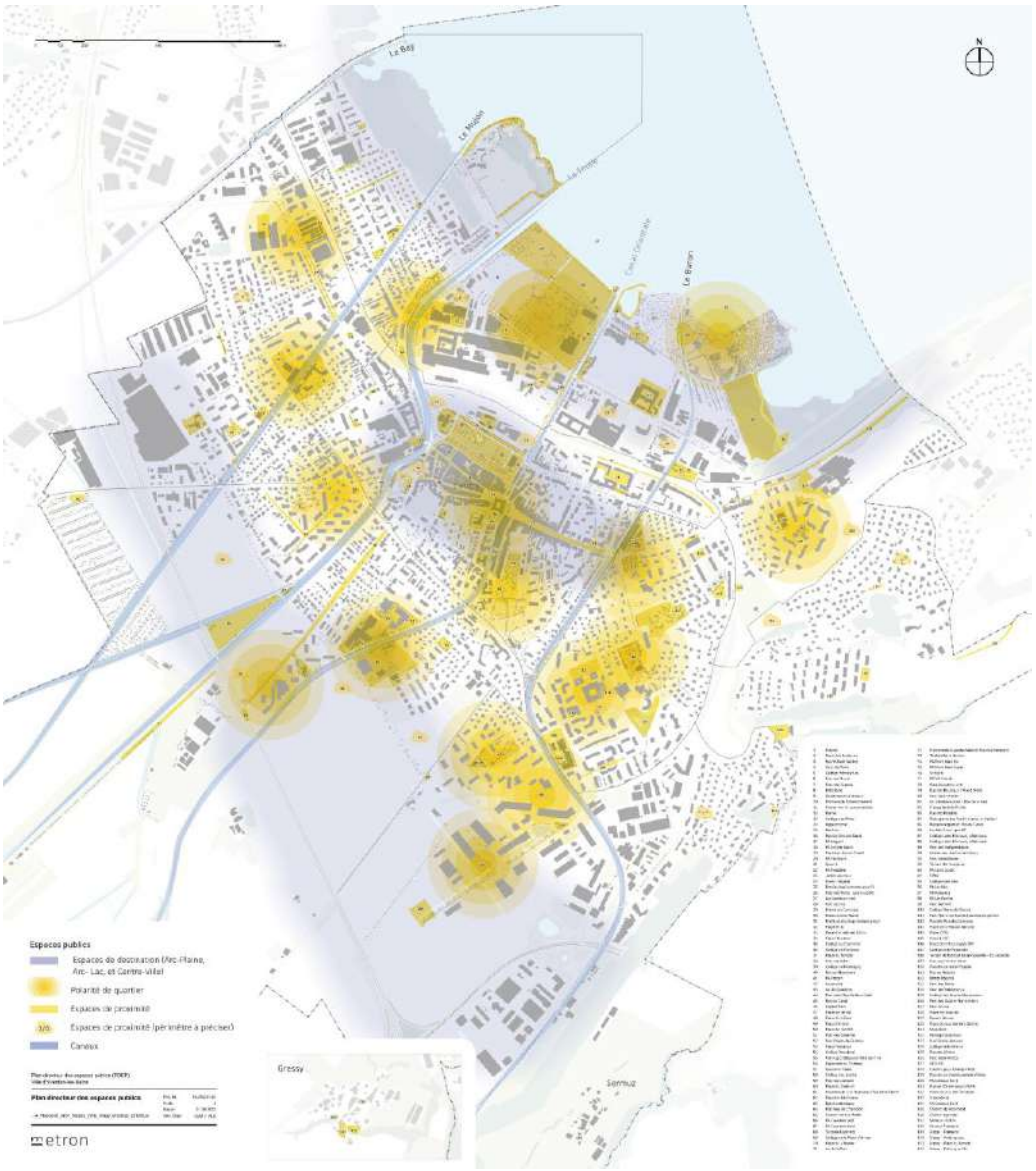

Figure 4 : Image directrice du plan directeur des espaces publics à 5 minutes (Metron, 2023)

La métaphore de la constellation devient concrète, les étoiles, soit environ 150 lieux différents, s'égrènent sur l'entier du territoire. De forme, de taille et d'usages variés, elles forment un réseau dense et complexe. Ces espaces publics contribuent au vécu quotidien, à l'identité des quartiers et permettent des respirations dans la trame bâtie. A noter la présence de lieux encore à développer, notamment dans quelques quartiers sous-dotés (acquisitions possibles via la Politique foncière active) ou en lien avec des plans d'affectation en cours de développement.

Les nébuleuses ou polarités de quartiers sont formées de différents types d'espaces. La population proche identifie les espaces verts comme importants dans leur quotidien, comme par exemple le parc d'Entremont. A défaut de parc, ce sont souvent les écoles qui forment ces lieux de polarités de quartier, comme les collèges de Fontenay et Cheminet. De plus, certains lieux sont également attractifs et identifiés car il y a un usage public prépondérant comme la place devant l'hôpital.

Les systèmes sont constitués de grands ensembles paysagers : l'arc lac, l'arc plaine et le centre-ville. Lieux de destination au-delà des frontières de la Commune, ces lieux ont de forts atouts et sont connus de tous les habitants et habitantes.

Les cours d'eau, à l'image des comètes, marquent leur passage et rayonnent au-delà de leur simple lit.

Au cours des années, de nouveaux systèmes, de nouvelles constellations ou nébuleuses ou des étoiles supplémentaires peuvent être intégrés à la liste des espaces publics considérés actuellement dans le plan directeur des espaces publics. De plus, ils peuvent scintiller de manière différenciée au fils du temps, notamment grâce à de l'événementiel qui permet de révéler des lieux sous un nouveau jour.

En raison des variétés d'espaces publics et de leurs hiérarchies, la gestion de projet doit s'adapter aux contextes particuliers. Par exemple, la consultation interne ou publique doit être ajustée aux enjeux et aux situations.

En résumé, les espaces publics de la Ville sont polyvalents, tournés vers les utilisateurs et utilisatrices, connectés entre eux, accessibles à toutes et tous à 5 minutes et disposent d'une offre adaptée au contexte.

2.7 Différentes constellations – différents thèmes

Les quelques représentations ci-dessous montrent que l'allégorie de la constellation s'adapte aux thématiques de travail. Par exemple, la constellation de l'eau n'est pas la même que celles des parcs ou des cours d'école. Ainsi, les grilles de lecture sont multiples et peuvent évoluer dans le temps.

Figure 5 Trois constellations différentes - l'eau, les parcs, les écoles (Yverdon-les-Bains, 2024)

3. MODULE 2 – INTENTIONS PAR PÉRIMÈTRE

3.1 Références d'aménagements

Le processus de projet, y compris la démarche participative (2022), a permis de mettre en avant la volonté de se libérer d'une planification monofonctionnelle des espaces répondant à un type d'usage spécifique et ciblé. À l'inverse, les aménagements des espaces publics tendent de plus en plus à réunir des usages polyvalents, couvrant les quatre ingrédients : culture, activité sportive, cohésion sociale et nature. Un imaginaire d'aménagement a été développé.

Afin de nourrir les réflexions, un catalogue de références et une série de pictogrammes sont développés et disponibles en annexe II et III Ces documents visent à présenter une variété de programmes, d'usages ainsi que différentes solutions spatiales. Il n'a pas pour vocation d'être exhaustif mais a pour objectif d'ouvrir le champ de possibles. Cette ouverture souhaitée face à différents ingrédients permet d'offrir à la population yverdonnoise une diversité d'interventions et de réalisations afin que chacun·e puisse s'approprier la Ville.

3.2 Périmètres

Les périmètres constituent l'échelle spatiale choisie pour la formulation des ingrédients pour chaque espace. Pour se faire, le territoire communal a été partagé en 10 périmètres qui correspondent aux quartiers yverdonnois. Le choix de cette division se justifie par les courtes distances qui correspondent le mieux aux espaces fonctionnels des piétonnes et piétons ainsi qu'aux identités existantes et vécues par la population.

1. Quartier des Cygnes
2. Quartier du Lac
3. Quartier du Cheminet
4. Centre-ville
5. Quartiers du Général-Guisan, des Moulins, des Isles et des Grandes Prairies
6. Quartiers de Pierre-de-Savoie et du PST
7. Quartiers des Bains et des Quatre Marronniers
8. Quartier de la Villette
9. Quartiers de Floreyres et de Calamin
10. Quartiers de Gressy et Sermuz

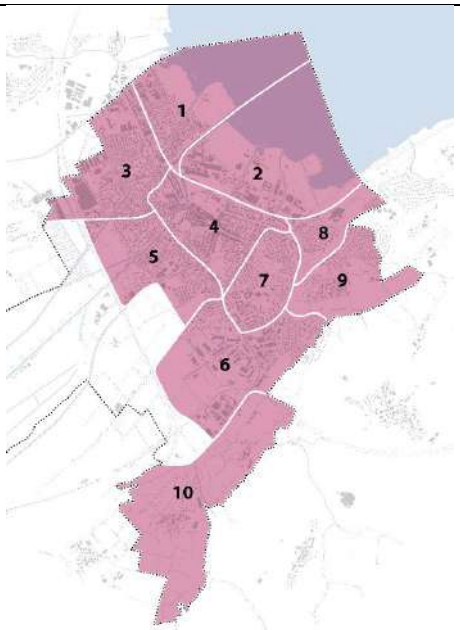

Figure 6 : Carte représentant les 10 quartiers considérés pour le module 2 (Metron, 2023)

3.3 Cibles et intentions programmatiques

CIBLES

Pour une présentation efficace des objectifs fonctionnels à atteindre pour chaque espace, une cible a été développée. Elle se divise en quarts représentant les quatre ingrédients analysés et évalués pour le développement des espaces. Dans le sens horaire elle présente :

- La cohésion sociale en jaune
- La culture en vert clair
- La nature en vert foncé
- L'activité physique et le sport en bleu

La détermination des intentions de développement de chaque espace public se traduit par une cible fixant, pour chacun des 4 ingrédients, selon une gradation – ou niveau d'intensité – allant de 0 (« rien ») à 4 (« à fond ») :

- L'état de la situation actuelle, en hachuré gris,
- Le degré d'intervention prévu ou souhaité dans le futur.

Ces intentions par thématiques sont issues des nombreuses connaissances accumulées lors de la démarche participative et des connaissances de terrain de chaque service. Les discussions interservices ont par ailleurs permis de pondérer les diverses intensités présentées sur ces cibles afin que chacune soit spécifique à chaque espace. Ces cibles ont pour objectif de visualiser rapidement les intentions, mais ne peuvent exprimer toutes les informations compilées par les services au stade de leur élaboration. Ces cibles donnent une indication sur la qualité existante des espaces publics à un moment T ainsi qu'une orientation générale pour la suite. L'interprétation reste ouverte et peut être questionnée à travers eus projets individuels. De plus, elles sont complétées par un tableau d'accompagnement rassemblant et précisant toutes les stratégies définies par les services. Ce tableau, qui figure en annexe V, doit dès lors être consulté en plus des cartes par quartier lors de toute intervention sur un espace public.

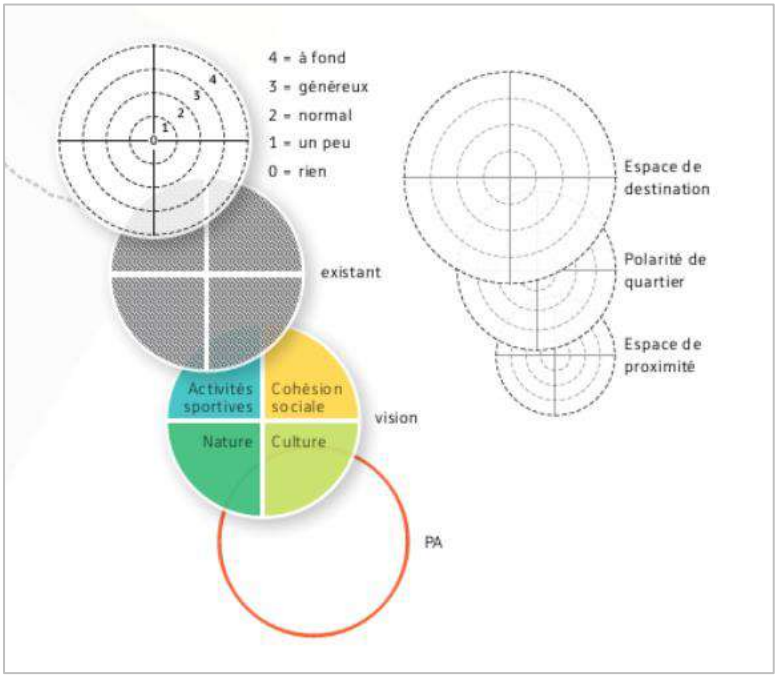

Figure 7: Légende des cibles figurantes dans la Stratégie par périmètre (Metron, 2024)

INGREDIENTS PROGRAMMATIQUES

En complément de l'approche quantitative des cibles, une approche qualitative a donc été mise en place. Chaque thématique propose une série de programmes possibles. Ils sont assez généraux pour être repris dans un cahier des charges et développé au cas par cas.

NATURE DANS L'ESPACE PUBLIC

Dans cette thématique, l'enjeu a été de préciser les types d'interaction entre la nature et la population. Alors que la cible indique la « quantité de nature » présente, les ingrédients programmatiques déterminent les formes qu'elles peuvent prendre. Il n'est pas rare d'avoir plusieurs possibilités par site mais une tendance est ainsi donnée.

- La nature comme paysage : la force du grand paysage est mise en avant.
- Espace de biodiversité : la priorité est donnée à la biodiversité et donc moins ou pas à la présence humaine.
- Nature appropriée : la nature que l'on peut toucher, avec laquelle on interagit directement.
- Nature récréative : la nature comme complément aux espaces de loisirs.
- Verdure complémentaire : la nature d'ornementation.

ACTIVITE PHYSIQUE DANS L'ESPACE PUBLIC

Pour l'activité physique, l'enjeu principal est lié aux installations nécessaires pour la pratiquer et aux caractéristiques spécifiques des espaces concernés. Les rubriques constituent donc une typologie d'espaces propices à l'activité physique qui se déclinent sur un continuum d'usages[3] prenant en compte leurs caractéristiques propres et leurs aménagements :

- Terrains de sport : espaces permettant les jeux collectifs normés et la pratique sportive
- Jeux et partage : mobilier favorable aux jeux et aux partages dans le mouvement
- Mobilier multi-usages : mobilier « détournable » pour des usages sportifs
- Page blanche : surface laissée intentionnellement libre pour permettre une appropriation par l'activité physique. Une attention est portée aux variétés de revêtements des sols.

Un réseau d'espaces publics qui promeut l'activité physique de manière optimale est un juste mélange entre les différents types d'espaces du continuum, selon les besoins spécifiques de chaque quartier et dans une logique de répartition cohérente au sein de la Commune. Sur l'ensemble du territoire, une diversité d'usages possibles des espaces est ainsi essentielle. A noter que la plupart de ces espaces peuvent être agrémentés de casiers connectés contenant du matériel ludique et/ou sportif, ce qui permet d'y diversifier les possibilités d'activités. Du mobilier/matériel de sport et d'activité physique itinérant peut également venir transformer ponctuellement l'usage de certains espaces, principalement dans le cas des « terrains de sport » ou des « pages blanches ».

[3] Cette typologie a été développée spécifiquement pour s'appliquer au Plan directeur des espaces publics de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Dans un contexte relevant plus spécifiquement de la politique du sport et de l'activité physique yverdonnoise, la catégorisation de l'Office fédéral du sport s'applique. Elle se sépare en deux grandes catégories, « installations sportives » et « espaces de sport et de mouvement », subdivisées chacune en quatre sous-catégories.

Ces différentes mesures ne sont toutefois pas suffisantes. Des conditions cadres adéquates doivent être mises en place afin de permettre aux acteurs·trices tel·les que les associations de quartier, les travailleurs sociaux et travailleuses sociales de proximité ou encore les clubs sportifs de s'approprier ces espaces et de les animer de façon à promouvoir le mouvement.

CULTURE DANS L'ESPACE PUBLIC

La notion de culture dans l'espace public couvrant tant l'art public, les dispositifs artistiques que l'évènementiel ou encore la valorisation du patrimoine. Ces catégories regroupent de nombreuses rubriques. Une grande variété de possibilités existe et un lieu peut contenir plusieurs affectations.

L'art public
- Art public professionnel : élément artistique conçu et/ou réalisé par un·e artiste dans l'espace public
- Mobilier urbain artistique : détournement de mobilier classique par un·e artiste

Les dispositifs artistiques
- Médiation culturelle « sociale » : moment d'échange avec un·e artiste dans l'espace public, par exemple pour des œuvres collectives
- Street art : art urbain, art de la rue
- Installations artistiques : projet innovent, expérimental, pérenne ou non, qui peut prendre plusieurs formes (installation, performance, expérimentation, dispositif sonore, etc.)

Les événements
- Evénement : comme la taille des événements influence beaucoup les questions logistiques mais aussi l'empreinte spatiale nécessaire, différentes tailles possibles ont été prises en compte (< 50 personnes, 50-300 personnes, 300 à 1'000 personnes, < 5'000 personne, 5'000 et plus)

Le patrimoine
- Patrimoine archéologique : mise en valeur du patrimoine archéologique
- Patrimoine industriel : mise en valeur du patrimoine bâti ou infrastructurel en lien avec la période industrielle
- Patrimoine XVIIIe : mise en valeur du patrimoine bâti ou infrastructurel en lien avec la période du XVIIIe siècle
- Patrimoine eau : mise en valeur du patrimoine naturel, bâti ou infrastructurel en lien avec la thématique de l'eau

COHESION SOCIALE DANS L'ESPACE PUBLIC

Pour cet ingrédient, il y a deux grilles de lecture. D'un côté, il s'agit de la capacité de la population à vivre une forme de cohésion sociale. De l'autre côté, il est question des ressources dont dispose la Ville à travers ses services pour dynamiser la cohésion sociale. Ainsi, deux catégories se distinguent.

Vivre une « cohésion sociale »
- Utiliser l'espace et se l'approprier : se sentir libre d'être dans l'espace public et se l'approprier.
- S'informer dans l'espace public : se tenir informé·e grâce aux informations et aux échanges obtenus dans l'espaces publics.
- Participer à l'animation dans l'espace public : se rendre aux événements ou alors participer spontanément aux éléments du quotidien dans l'espace public.
- S'engager pour l'animation dans l'espace public : s'affairer pour mettre en place des animations dans l'espace public.

Les différents outils de JECOS pour parvenir à contribuer à la cohésion sociale :

- Pas d'intervention JECOS : lieu sans contribution JECOS car cela fonctionne sans, soit par non nécessité ou manque de ressource.
- Observation JECOS : TS[4] (travailleur·euse social·e) en observation mais pas en poste fixe.
- Personne de contact JECOS : TS identifié et présenté comme tel·le.
- Personne de ressource JECOS : TS de quartier identifié et présenté comme tel·le.
- Pilote/lead chez JECOS : TSP avec une mission définie d'animation.
- Maison/Locaux de quartiers : lieux de rencontre fixe, animés par des TS

3.4 Carte par quartier

Les cartes des 10 périmètres avec les représentations des intentions par ingrédients sont en annexe VI. Comme expliqué précédemment, le tableau figurant à l'annexe V est complémentaire à ces cartes.

[4] Il est question ici de TS (travailleur·euse social·e) mais ce rôle peut évidemment être menée par des profils variés, notamment dans une logique interservice socio-culturo-sportive.

4. MODULE 3 –MISE EN OEUVRE

4.1 Enjeux et besoins pour la mise en œuvre

BESOINS D'INTERVENTION DE DIFFERENTES AMPLEURS

Comme le montrent bien les cibles, différents sites offrent une belle variété d'ingrédients et sont conformes aux ampleurs souhaitées ; les cibles sont déjà atteintes. Pour certains sites, un aménagement mesuré complèterait le manque pour atteindre son plein potentiel alors que pour d'autres le déficit est très grand et il est nécessaire d'effectuer des transformations importantes. Ainsi, deux types de projets sont mis en place :

- Des projets d'aménagement ou réaménagement d'espaces publics dans leur ensemble ;
- Des projets d'aménagement ponctuels, complémentaires à l'existant.

Les premiers constituent des réaménagements ambitieux qui impliquent une planification importante passant par des demandes de permis de construire. Ils font l'objet de processus complets *ad hoc*.

Les projets ponctuels, nommés « éclairs », quant à eux, induisent des interventions plus rapides et plus simples, qui ne demandent en général pas de longues procédures. Les critères suivants concourent à déployer une action rapide sur différentes parties du territoire. Ainsi, les interventions ponctuelles sur les espaces publics sont :

- Déployées prioritairement sur le domaine public ou privé communal ;
- Caractérisées par une qualité avérée dans un ou plusieurs des cadrans thématiques ;
- Conformes avec les normes en application et prise en compte de l'entretien courant ;
- Légalisées avec des dispenses d'enquêtes selon l'art. 111 LATC, nécessitant aussi peu que possible les procédures spécifiques (LATC, LRou, permis de construire) ;
- Généralement pas sujettes à d'autres projets à court terme.

Ces aménagements « éclairs » visent à compléter, augmenter et révéler l'état et les qualités existantes.

DIFFERENTS PROJETS POUR DE MEMES OBJECTIFS

Le PDEP permet d'atteindre l'objectif, partagé avec les différentes politiques publiques, de mettre en place à Yverdon-les-Bains un réseau d'espaces publics de qualité, favorisant les 4 ingrédients susmentionnés (nature, culture, cohésion sociale et activités physiques) et de permettre à chaque habitant·es d'en bénéficier à 5 minutes de son domicile.

La Ville est en mutation constante et plusieurs stratégies sectorielles sont à l'œuvre simultanément. Ainsi, ce plan directeur fait partie d'une diversité de politiques publiques. Toutefois, le PDEP peut être mis en œuvre à travers des projets d'aménagements d'espaces publics spécifiques ou des projets ponctuels comme décrit ci-dessus, mais il peut aussi être réalisé dans le cadre de stratégies sectorielles. Par exemple, l'implémentation de la stratégie de végétalisation permettra d'intégrer les besoins d'espaces libres ombragés pour de l'activité physique. De même, un projet de mobilité peut laisser de l'espace libre pour des programmes culturels ; ou encore, la réfection d'une cour d'école peut améliorer la cohésion sociale intergénérationnelle. Ainsi, les projets d'espaces publics sont pilotés par différentes entités et chef·fes de projet. Le PDEP est pensé pour être compatible avec les politiques sectorielles d'une part mais également pour

combler un besoin de coordination des ingrédients d'autre part. Dans une optique de transversalité interdisciplinaire servant à la réussite et l'adhésion à un projet, il est essentiel que les services s'y réfèrent et contribuent à sa mise en place sur le terrain. Le document a été créé dans cette optique, avec des recommandations simples et adaptables aux sites, ainsi qu'une série de références pour inspirer les parties prenantes, tout en les laissant développer leurs projets de manière autonome.

Par extension, le PDEP peut également être réalisé par des tiers, par exemple pour les projets artistiques, sportifs ou social. En effet, c'est déjà le cas pour les Soupes qui améliorent la cohésion sociale en décembre, les partenariats pour la mise en place de sculptures, les performances lors de festivals culturels ou sportifs ou encore lors de fêtes de quartiers. Ces démarches peuvent s'inscrire sur une courte période ou sur un temps plus long, offrant une belle vitalité et des dynamismes complémentaires aux projets menés par la Ville.

PRINCIPES FINANCIERS

Toute une série de projet contribuant à la mise en place du PDEP ont leur propre financement. Il s'agit par exemple « des cours d'école de qualité-espaces publics de quartier », de la « stratégie de végétalisation », de réaménagement d'axes routiers offrant des espaces libres, d'aménagement de structures sportives ou encore du pourcent culturel. Toutefois, afin d'assurer le suivi, notamment pour le budget de la Tournée des espaces publics (voir plus bas), mais aussi et surtout pour continuer à réaliser des projets ponctuels et de réaménager des lieux encore non traités, des investissements spécifiques sont prévus. Cela offre l'avantage de maintenir un rythme de réalisation, de toucher plusieurs quartiers simultanément et de diversifier les usages rapidement pour améliorer la qualité de vie des habitant-es.

4.2 Méthodologie

METHODOLOGIE GENERALE

Les deux enjeux principaux sont les suivants : réussir à maintenir les ambitions de PDEP dans le temps et user d'une méthodologie claire mais souple pour accompagner la transformation de dizaines de lieux de manière concertées. De plus, en raison du nombre de sites, il est admis de travailler par échelonnage.

Plusieurs processus de projet sont admissibles, en fonction du lieu, des contraintes, des besoins, du service en charge. Toutefois, les ambitions de coordination autour du PDEP exigent un suivi régulier. Pour cela, un groupe de travail spécifique, appelé : « la Tournée des espaces publics » est mis en place et est garant du suivi dans le temps. Des objectifs qualitatifs sont inscrits dans le PDEP, et des objectifs quantitatifs dans une feuille de route. Le rythme des rencontres varie entre 2 et 4 rencontres annuelles. Le travail produit est monitoré dans le temps.

GROUPE DE TRAVAIL : « *TOURNEE DES ESPACES PUBLICS* [5]»

Dès le lancement du projet des espaces publics à 5 minutes, un groupe de travail a été constitué réunissant des collaborateurs·trices de différents services communaux (technicien·nes du

[5] Il existe à Yverdon-les-Bains la Tournée des allées, rassemblant employé·es communaux et spécialistes pour échanger autour de l'entretien des arbres et préconiser des positions à la Municipalité. La Tournée des espaces publics s'est librement inspirée de cette méthodologie regroupant internes et externes pour échanger autour des espaces publics, coordonner les ingrédients dans les projets et proposer à la Municipalité des stratégies quant aux projets à mener.

territoire, mais aussi responsables en charge de son dynamisme économique, social, culturel et de son animation) d'une part, et d'autre part des expert·es civil·es (membres du Conseils des Jeunes, des Seniors et des Suisses Immigrés) représentant·es de groupes de la population yverdonnoise, et accompagné d'expert·es professionnel·les. L'intégration de ces acteurs challengent les idées préconçues, facilitent l'acceptation des projets et permettent de sortir des carcans usuels. Cette intelligence de travail collective s'est avérée bénéfique dans les premières phases du projet et mérite d'être maintenue. La Tournée des espaces publics vise à poursuivre cette dynamique pour la suite par le biais de la création d'un groupe de travail pour la stratégie de déploiement et de priorisation pour la mise en place du PDEP.

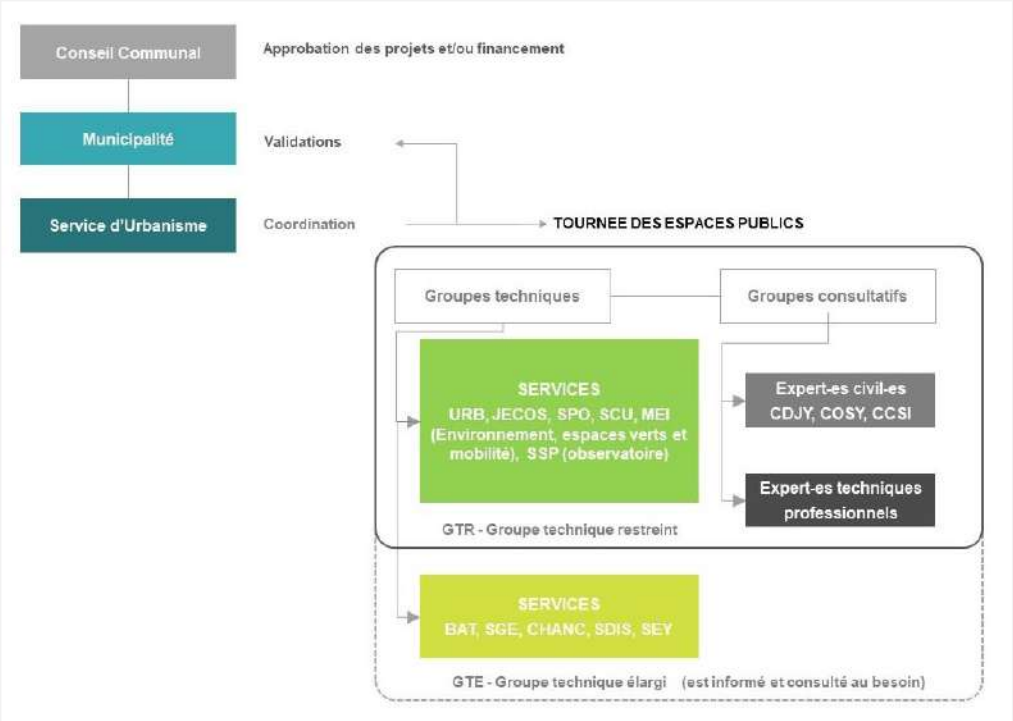

Figure 8 Organigramme de la Tournée des espaces publics (Ville d'Yverdon-les-Bains, 2024)

PROGRAMMATION

Le PDEP donne des intentions (ingrédients) ainsi que des références pour les différents lieux. Toutefois, il convient de définir les programmes concrets à mettre en place dans les projets individuels. Les services se coordonnent sur ces points tout au long de l'année. De manière complémentaire, la Tournée des espaces publics a pour mission d'informer et d'échanger autour des programmes. Ce rôle permet par exemple d'éviter les redondances d'installations et de dépenses ou encore de mettre en place des synergies entre les projets en vue de parcours thématiques.

PRIORISATION & MONITORING

Le besoin de prendre en compte des dynamiques multi-parties implique de sortir d'une priorisation linéaire pour aller vers une réévaluation régulière de déploiement des interventions, en accord avec les différentes politiques sectorielles. Le PDEP sera le document de référence mais d'autres outils (comme Metasanté) seront pris en considération.

Dans le cadre du PDEP, il est prévu que toutes les interventions sur l'espace public yverdonnois participent à leur échelle à sa mise en place. Toutefois, afin d'obtenir une amélioration globale de la Ville relativement rapidement, le PDEP préconise de réaliser des projets ad-hoc. Afin de capitaliser sur les expériences réalisées durant la phase stratégique (phase 3, 2023-24) et de

proposer un programme mêlant deux types d'interventions (ponctuelles et réaménagement complet), soit :

- Un projet complet tous les 1.5 ans
- 5 projets ponctuels / an

Les lieux ne sont par contre pas définis à l'avance car leur choix peut vite s'avérer caduque. Des décisions municipales valideront les choix effectués par la Tournée des espaces publics.

Pour organiser cela, il est convenu de 2-4 rencontres par années :

1. Au printemps : monitoring sur les projets en cours et pistes de réflexions pour les réalisations de l'année à venir, visites sur sites ;
2. En automne : validation des stratégies de déploiement pour l'année à venir, tant pour les aménagements complets que ponctuels ;
3. Une à deux séances intermédiaires en été peuvent être imaginées s'il faut discuter de partenariats, en particulier pour les projets ponctuels.

La Tournée des espaces publics soumettra les préconisations à la Municipalité pour décisions, en particulier après la séance d'automne.

ACTIVATION

A noter que pour l'animation et l'évènementiel, la gouvernance en phase d'exploitation est distincte et se met en place via les politiques sectorielles ou alors via la société civile (festival, événements, associations, etc.). Toutefois, idéalement, une coordination se fait avec la Tournée des espaces publics afin de mettre en place des synergies, pour valoriser les espaces publics. De plus, la communication peut également aller dans le sens de la valorisation des espaces publics.

PROCESSUS PARTICIPATIF

Au-delà du groupe formant la Tournée des espaces publics, chaque projet de réalisation est susceptible de mettre en place une démarche participative spécifique. Dans les phases 2 et 3 du projet-modèle, des démarches de consultation ont eu lieu à l'échelle de la Ville, lors d'événements, mais aussi autour de projets concrets. Ces différentes étapes de la phase « projet-modèle 2020-2024 » peuvent se lire dans la feuille de route en annexe VII[6]. En raison du nombre d'espaces et de variétés de possibles, il est essentiel d'évaluer la pertinence et le type de la participation publique. Ceci est d'autant plus vrai dans les lieux exigus ou peu d'ingrédients sont possibles ; il est préférable que ces réalisations correspondent à un besoin, une envie réelle.

A noter qu'il est important d'étudier les différents types de parties prenantes, les marges de manœuvres possibles et d'ajuster les processus selon le degré de participation souhaitée. Ces questions peuvent être abordées lors de la Tournée des espaces publics, afin de profiter des expériences d'autrui.

LES OUTILS : FEUILLE DE ROUTE ANNUELLE ET CARTE EVOLUTIVE

Dans l'optique d'assurer qualité, pérennité et constance des tâches du groupe de travail, une feuille de route annuelle établissant les missions de la Tournée des espaces publics est mise en place. Elle sert à consigner toutes les tâches et à pouvoir assurer leur continuité dans le temps, notamment en cas d'intégration de nouvelles personnes ou de remplacement de membres.

[6] Une grande démarche participative sur l'entier du territoire a été menée en 2022. Elle fait l'objet d'un document distinct.

De plus, un plan permet de monitorer le degré d'avancement de la mise en place du PDEP. Cette carte permettra de rassembler les différents travaux en cours dans la Ville et de suivre leur évolution, favorisant des choix éclairés pour cibler les sites des projets suivants. A terme, il est prévu que ce plan soit disponible sur le guichet cartographique communal (www.mapnv.ch).

5. ANNEXES

I. Quatre ingrédients (résumé phase 1)

II. Pictogrammes

III. Liste de références illustrées

IV. Vision directrice – format A0

V. Tableau de mise en œuvre 2024

VI. Plans par périmètres, quartiers– format A3

VII. Processus du projet-modèle 2020-2024